

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 15 mars 2017

sous la Présidence de Madame Anne Viredaz Ferrari

Préavis 2/2017 Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds pour la période 2016-2021 - Crédit demandé CHF 1'500'000.00

Le Conseil communal de Pully

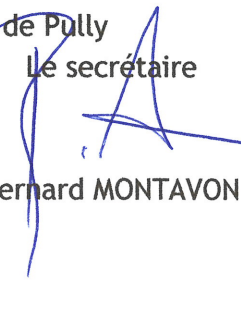
vu le préavis municipal N° 02-2017 du 1er février 2017,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'150'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des contrôles des biens-fonds pour la période 2016-2021, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 350'000.00 TTC destiné à couvrir les frais d'études complémentaires pour la mise en conformité des système d'évacuation des eaux des bâtiments communaux pour la période 2016-2021, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. de permettre à la Municipalité d'utiliser ces crédits jusqu'à épuisement ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 5 ans au maximum et de les comptabiliser dans les comptes de la Commune.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
La présidente

Anne VIREDAZ FERRARI

Le secrétaire

Bernard MONTAVON

Pully, le 24 juin 2017